L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 7 SEPTEMBRE 1889.

## VAPEURS.

### Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

**LE STEAMER NEW CAMELIA**

Dès le 14 mai 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare rue des Champs-Elysées [illegible]

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville :

TOUS LES JOURS [le dimanche et le mercredi exceptés] à l'arrivée du train de [illegible] P. M.

DE RETOUR.

Il laissera MADISONVILLE à 6.30 A. M.

EXCURSIONS :

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et [illegible] landing :

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de [illegible] A. M.

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 6 h. P. M.

Prix du trajet d'un côté à l'autre $1 00.

Prix [aller et retour] pour toutes les localités, en jours d'excursion, $1 00.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Canal.

W. G. COYLE & CIE, Agent.
14 avril— No. 47 rue Carondelet.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

### COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

**Entre New-York et le Havre.**

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 7 sept.
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 14 sept.
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 21 sept.

**Prix du passage pour le Havre.**

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..........$100 et $120
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

---

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 11 septembre, à 5 P. M.
La ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer HUDSON, Capt. Freeman.
Partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine..........$40
Entrepont..........20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Avril—1 an Rue Carondelet No 41

## CHEMINS DE FER.

### Mississippi Valley ROUTE

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

| Arrivées. | Départs. |
|---|---|
| No1 Fast mail 9:00a.m. | No2 Fast mail 4:00pm. |
| No3 Express 5:45p.m. | No 4 Expres. 8:00a.m. |
| No5 Baton Rouge accomm'tion, 10:10a.m. | No 6 Baton Rouge accomm'tion, 4:10 p.m. |

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullman entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et autres endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg ; les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C., à Vicksburg avec le V. S. & P. et V & M. RR., à Memphis, avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St. Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

Bureau pour les billets : 61 rue St-Charles.
P. R. ROGERS, R. F. REYNOLDS,
Agt. gen. pass. Commercial Agent.
E. W. HOW, A. M. COOKE,
Agent-gén. p. pass. Ass. G. M.
Memphis, Tenn. Nlle-Orléans, Lne.
4 nov—

### Queen and Crescent Route,

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Bureau des tickets à la N. O., 24 St-Charles et au dépôt, coin Press et Levée.

R. H. Garratt, D. G. Edwards,
Div. Pass. agent, Gen'l Pass. agent,
Nlle Orléans, Lne. Cincinnati, O.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Fe. Co.

| Départ de la N-Orléans | Arrivée à la N-Orléans |
|---|---|
| Pacific Express, daily.......7:15 am | Atlantic Express, daily.......9:10 pm |
| San Antonio Ex. press, daily..7:20 pm | New Orleans, Ex. press, daily..9:05 am |

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau entre Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—

CHLORO-NAPTHOLEUM chasse les punaises et est un désinfectant précieux dans le pansement des blessures. 7juil—3m

---

Dix-neuvième Etat Annuel

—DE—

## L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1888.

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., PIERRE LANAUX,
Secrétaire. Président.
Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.
GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les susdits profits s'élevant à $[illegible], à l'actif pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.

## THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

**Bureau : No 33 rue du Camp.**

QUATORZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Cette Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1888 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues pour risques d'incendie.......... | | $ 87,630 46 |
| Ajoutez : primes non expirées pour 1887. | $20,466 44 | |
| Sauvetage et profits et pertes.......... | 712 51 | 21,179 95 |
| | | $108,811 41 |
| A déduire : | | |
| Pertes par les incendies.......... | $20,722 64 | |
| Réassurances.......... | 6,449 52 | |
| Primes remboursées.......... | 6,568 06 | |
| Commission et courtage.......... | 4,417 68 | |
| Dépenses, taxes, loyer Babcock, etc., moins escompte et intérêt. | 23,173 62 | |
| | | 61,356 98 |
| | | $47,454 43 |
| Réservé pour pertes non ajustées. | | $2,275 94 |
| Intérêt payé le 1er juillet 1888.... | | 7,413 77 |
| Intérêt et dividende déclaré ce jour.......... | | 14,857 11 |
| Réservé pour primes non acquises pour 1888.......... | | 21,907 61 |
| | | $47,454 43 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Billets d'actions pour capital...... | $2,957 56 |
| Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques.......... | 161,795 96 |
| Billets à recevoir.......... | 8,156 12 |
| Propriétés foncières.......... | 15,000 00 |
| Argent en banque et comptant.... | 67,442 21 |
| Primes en cours de collection.... | 41,063 49 |
| Meubles de bureau et accessoires.. | 4,578 53 |
| | $394,973 96 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital-actions.......... | $150,000 00 |
| Réservé pour pertes non échues... | 2,275 94 |
| Réservé pour primes non acquises pour 1888.......... | 21,907 61 |
| Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus.......... | 119,790 44 |
| | $394,973 96 |

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 23e jour de janvier 1889.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier, 1889.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende extra de CINQ POUR CENT.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Directeurs.

| | |
|---|---|
| H. H. BIERHORST, | JNO. FITZPATRICK |
| T. PRUDHOMME, | PETER BLAISE, |
| C. TAYLOR GAUCHE, | A. E. SEWARD, |
| P. DORRE, | A. E. ISAACSON, |
| JACOB SCHOEN, | E. ELLERMAN, |
| I. N. MARKS, | I. H. SCHIERMANN, |
| JNO. EVERETT, | W. MARKS, |
| OTTO THOMAN, | P. EGAN, |
| A. A. MAGINNIS | GEO. ENTZMANN |

## THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

**Subscription Terms :**

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]

---

## ASSURANCES.

Vingt-deuxième Etat Annuel

—DE LA—

## Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

Conformément à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888 :

[illegible]

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
(Signé) E. FUERBRINGER, Président.
J. HANSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 16 du courant, après avoir placé au fonds de réserve $[illegible], a décidé de déclarer un second dividende semestriel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le capital-actions pour l'année se terminant le 31 décembre 1888 payable sur demande.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| E. FUERBRINGER, | HENRI CURTIUS, |
| J. J. WECKERLING, | J. T. LANGLE, |
| J. HANSINGER, | T. E. BRELLE, |
| F. W. DIEDMANN, | JOHN THORN, |
| LOUIS GRUNEWALD, | J. E. MERTEN, |
| GEO. H. BRAUGHN, | A. A. WERNER, |
| FRANK VATTER, | C. E. FENNER, |
| | GEO. LIEDEKER. |

12 jan—1m

Le CHLORO-NAPTHOLEUM est sans aucun doute le meilleur désinfectant du monde. 7 juil.—3 m.

### Athenée Louisianais.

### Concours littéraire de 1889

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1889.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions nouvelles adoptées par l'Athénée, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile : liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population ; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H ; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

---

## Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No. 206 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

[illegible]

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
(Signé) F. PONCHET, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 30me jour de juin 1889.
JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| D. A. Chaffraix, | Jos. A. Shakspeare, |
| [illegible] | [illegible] |
| Paul Conrad [illegible] | [illegible] |
| Antoine Rapides, | [illegible] |
| Paul Fourchy, | U. Escoffier. |

30 juin—1m

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL

—DE LA—

## Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

[illegible]

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, payable sur les parts des porteurs etc. payable sur demande à la Nlle-Orléans et [illegible] de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.
R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LOUIS P. JABIN, Caissier.

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PRESSION GOTTHEIM, A COVINGTON, LNE. — M. Léon Bolendard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. Gottheim, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport :

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants :

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium : 263 mmgs. par gallon, (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents :

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive ;
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible ;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolendard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Carnegie Brothers & Co., à Braddock, Allegheny County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, le maison lui a donné ce certificat :

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolendard, attaché au "Blast Furnace" comme sous-chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolendard était recommandé par M. Joseph Allemand, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

## Mme E. HUREAU, MODISTE FASHIONABLE,

No 198 RUE DU CANAL.
STYLE PARISIEN.
Nouveaux modèles de Chapeaux français et d'ensembles de robes [illegible]

---

## ASSURANCES.

## MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

[illegible]

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FRERET, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce [illegible] jour de janvier 1889.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa séance annuelle tenue le 31 du courant, a résolu de payer un dividende [illegible] de CINQ POUR CENT [illegible]

DIRECTEURS.

[illegible]

"OFFICIEL."

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

Département de l'Auditeur, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, [illegible]

[illegible]

A. D. [illegible]
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

---

## PAPIER FAYARD ET BLAYN

Guérison certaine des RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, RHUMATISMES, DOULEURS, LUMBAGOS, BRULURES, fait disparaître CORS et DURILLONS. UN FRANC, dans toutes les Pharmacies. (exiger notre signature). Gros r. St-Merri, 28. PARIS

## VICHY

Administration : PARIS, 8 Boulevard Montmartre.

Grande-Grille — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, [illegible]

Hôpital — Affections des voies digestives, [illegible]

Célestins — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, [illegible]

Hauterive — Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & Bro., [illegible] MAJEAU.

DANS LES BONNES PHARMACIES
Sparadrap Révulsif
ou
## THAPSIA
à la Résine de [illegible]
de la Maison DESNOIX
17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS
Très efficace pour le traitement externe des
Rhumatismes,
Irritations de la Poitrine,
Bronchites, Rhumes,
Maux de Gorge, etc.

## BULLETIN FINANCIER.

Vendredi, 6 septembre 1889.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING-HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

| | Echanges. | Balances. |
|---|---|---|
| Jusqu'ici cette semaine.......... | $5,532,386 00 | $862,676 00 |
| Même temps la semaine dernière. | 4,386,856 00 | 782,362 00 |

ETAT HEBDOMADAIRE DU CLEARING-HOUSE.

Comparé par Thos C. Hanson, Directeur.

[illegible]

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 2 p. m.

50 actions N O Gaslight Co.......... 97½

ACTIONS ET BONS.

[illegible]

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Commence à [illegible] 6 New Stock.

## BULLETIN COMMERCIAL.

### COTON.

[illegible]

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

[illegible]

FUTURES.

[illegible]

MARCHES DIVERS.

[illegible]

MARCHE MONETAIRE.

[illegible]

CHANGES.

[illegible]

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

FUTURES.

[illegible]

MOUVEMENT DU COTON.

[illegible]

EXPORTATIONS A L'ETRANGER.

[illegible]

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Stable et en assez bonne demande.

FUTURES.

Stable.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

[illegible]

FUTURES.

Stable.

SUCRES ET MELASSES.

[illegible]

RIZ.

[illegible]

FARINES.

A LA BOURSE.

[illegible]

HORS DE LA BOURSE.

[illegible]

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

[illegible]

HORS DE LA BOURSE.

[illegible]

PROVISIONS

A LA BOURSE.

[illegible]

HORS DE LA BOURSE.

[illegible]

EPICERIES.

[illegible]

FRUITS ET NOIX.

[illegible]

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

[illegible]

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

[illegible]

MARCHANDISES DIVERSES.

[illegible]

NAVAL STORES.

[illegible]

CHARBON.

[illegible]

VINS ET LIQUEURS.

[illegible]

QUINCAILLERIE.

[illegible]

CHEVAUX ET MULETS.

[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

## MADAME C. TOULET, SAGE-FEMME.

Celle qui remplaçait Mme Bonnet, a transporté son domicile au
No 189 NORD REMPARTS,
Vis-à-vis de là où elle demeurait.
Consultations, de 1 à 3 heures de l'après-midi.
[illegible]

---

## FEUILLETON.

No 11. Commencé le 27 août.

# CALOMNIÉE.

PAR JEAN COURTI.

XVI

—Suite—

—Ma pauvre petite, vous avez donc bien souffert pour être devenue si raisonnable ? Vous parlez comme si vous aviez trente ans.

Anna sourit avec amertume. En effet, elle avait souffert, et si elle avait essayé de lutter un moment, la vue de sa mère mourante avait singulièrement réprimé cette première révolte. Que lui importait maintenant la fortune qui l'eût rendue l'égale de ses compagnes d'enfance ? Que lui importait sa beauté elle-même ? A côté du lit de douleur où elle se trouvait placée désormais, comme tout cela lui semblait vide et décevant ! Autrement sérieux lui apparaissaient les devoirs de la vie et l'exercice du dévouement qu'ils imposent constamment.

La potion, préparée, [illegible] à Mme de Ploernel. Anna en attendait un nouvel espoir.

—Et le docteur n'était trompé peut-être ; si ma mère allait se réveiller avec sa raison ; mon Dieu, que je serais heureuse !

Après avoir assisté au dîner de famille de sa tante, la cantatrice de Marcilly regagna en toute hâte la rue des Acacias. Il serait curieux de dire que Georges n'avait pas de [illegible] du bonheur qui [illegible] cette famille. Devait toujours à l'entrée [illegible] pris la scène de folie à laquelle il avait assisté ; la tristesse l'envahissait malgré lui et il n'aspirait qu'au moment où il pourrait tenir compagnie à ses parents.

Mme de Ploernel, quand il arriva, reposait encore ; mais son réveil, hélas ! ne devait pas longtemps attendre. Un nouvel accès de délire furieux se déclara, et Georges, incapable à lui seul de maîtriser la malade, dut accepter l'aide du concierge de la maison et de quelques voisins accourus.

L'accès se calma à la longue, grâce à la potion dont les effets calmants avaient été amenés déjà une fois. Seulement le [illegible] dans la maison par les cris, les hurlements de la folle, les réclamations de certains locataires démontrèrent une fois de plus combien il serait difficile de garder Mme de Ploernel à son domicile. Georges devina l'assentiment que la malade lui accorderait, dès le lendemain, pour parer à cette situation.

Anna n'avait pas quitté sa mère un instant. Elle était encore auprès d'elle, priant et pleurant, le cœur brisé, mais l'âme résignée ; l'œuvre de dévouement à laquelle elle avait tout à l'heure consacré sa vie lui semblait maintenant une force et des énergies qu'elle ne se connaissait pas.

Un reste d'agitation secouait encore les membres de la malade, mais on sentait venir l'abattement préparé par la lassitude et déterminé par la potion. Son délire se traduisait par des propos incohérents tenus à mi-voix et avec d'indéfinissables modulations, tantôt pareilles à des complaintes, tantôt à des rires, tantôt à des plaintes, tantôt à des imprécations.

—Je n'ai jamais vu la mort, disait-elle cependant. Pourtant on dit que mon mari est mort.... Il est mort.... Moi, je n'ai vu ni cercueil, ni corbillard.... Je n'ai pas vu sa tombe.... Et cependant je porte toujours des vêtements noirs...... Avez-vous vu la veuve et son voile de deuil, ce long voile que le vent fait flotter ? Oh ! la mort ! la mort !.... Les autres aussi, je veux agiter l'herbe sur la tombe.... Qui la nie bat plus, le cœur de ceux qui sont dedans. Malheur à moi !.... malheur à moi !.... qui vais habiter avec les morts !

—Non, ma mère bien-aimée, tu ne mourras pas. Ta fille est auprès de toi, elle te sauvera, dit Anna en se penchant sur elle.

Et elle s'efforçait de sourire à la malade.

—Oui, reprenait la folle, vous souriez maintenant, mais bientôt vous rougirez de moi.... Vous vous détournerez quand on prononcera mon nom.... Et l'on vous chassera avec des huées.... Ne suis-je pas une femme perdue !

Elle parla quelques instants encore, mais toujours plus doucement ; puis ses yeux se fermèrent et, sous l'influence de la potion, elle s'endormit.

Georges avait obtenu d'Anna qu'elle allât reposer.

Resté seul avec la vieille servante, le jeune capitaine s'apprêtait à passer la nuit.

—Ma tante n'est pas riche, insinua-t-il, et chacun sait que le besoin se fera sentir, il faudra vous adresser à moi sans en rien dire à personne.

—Merci, monsieur Georges, mais madame a ses économies, répondit la brave femme, et nous ne manquons pas d'argent, du moins pour le moment. J'ai moi-même rassuré Mlle Anna à cet égard il n'y a qu'un instant. La pauvre petite était inquiète, car elle ne savait pas.... et elle tremblait de n'avoir pas assez pour soigner sa mère.

—Et quoi ! elle avait cette peine et elle ne me le disait pas !

—Oh ! non, monsieur Georges, Mlle Anna vous aime beaucoup, mais elle est fière et elle n'accepterait pas votre argent. Ce n'est pas à cause de vous au moins ; seulement, ce que vous avez, vient de votre famille, et il serait pénible à la jeune maîtresse d'accepter pour sa mère ce qui vient de la vôtre.

Georges n'insista pas. Cette réponse de la part de la paysanne troublait le jeune officier durant quelques instants.

Il alla s'installer au chevet de la malade, tandis que la servante passait plutôt dans un coin de la chambre et témoignait par son attitude de sa résolution à ne pas aller se coucher.

Georges ne pouvait compter dormir ; son esprit était assailli par trop d'angoisses. La folie de Mme de Ploernel, au moment où il s'y attendait le moins, venait bouleverser tous ses projets de bonheur. Anna voudrait-elle maintenant entrer dans une famille qui avait fait tant de mal à sa mère ? Que de misère cette enfant devait éprouver pour Mme de Marcilly et ses filles !

Le capitaine songeait d'un autre côté aux dispositions qu'il aurait à prendre le lendemain. Dans la nécessité où l'on était d'isoler la malade, il irait dans la banlieue à la recherche d'une maison bien à l'écart qu'il louerait et ferait immédiatement emménager suivant les besoins de la cure et la commodité de tous.

La nuit s'écoula ainsi pour le jeune homme, dans de sombres préoccupations, interrompues par les paroles incohérentes de la folle, qui dérivait encore dans son sommeil. Des visions confuses se pressaient dans son esprit et lui interdisaient tout repos. Il se revoyait au dîner de la veille où s'établissait le violent contraste des joies dont il avait eu le spectacle d'un côté et les navrantes douleurs auxquelles il était associé maintenant. Il avait dîné chez lui et il n'avait même pas parlé de la catastrophe survenue. Pourquoi cût-il troublé cette fête ? A quoi eût servi d'annoncer le terrible nouvelle ? Sa mère aurait-elle pour cela reconnu ses torts ? Ses sœurs auraient-elles seulement désarmé devant un tel malheur ? Son père seul était bon, mais que pouvait-il en cette circonstance ? Il lui eût pourtant si facile, avec un peu d'union, de rendre la situation moins cruelle, d'en adoucir avec plus de certitude les effets. Ah ! si l'on avait pu faire accepter à Anna pour sa mère l'hospitalité de l'hôtel de Marcilly, dans lequel une aile entière était inoccupée ! Mais comment songer encore à cela, et la jeune fille ne serait-elle pas en droit de s'indigner à la seule proposition qu'on pourrait lui faire à ce sujet ?

Et Georges ne pouvait aller ainsi son esprit à la dérive, supputant le possible et l'impossible, chevauchant par la pensée dans une fantasmagorie d'angoisses, la gorge serrée, et gardant sans cesse devant ses yeux l'image d'Anna.

Entre-temps, il se rappelait avec délices les paroles naïves par lesquelles la jeune fille lui avait avoué son amour, et ce que lui-même avait répondu à sa moment : "—C'est si nouveau pour moi !" De quel charme suprême et virginal Anna avait accompagné ce premier aveu.... Et la jeune fille, presque en même temps, lui avait donné, et le baiser des fiançailles, premier baiser d'amour, avait scellé le pacte.

Anna s'éveilla à sept heures. Avec le réveil la douleur reparut sur son charmant visage. Elle courut dans la chambre de sa mère rejoindre Georges.

—Elle est calme ! lui annonça celui-ci en montrant la malade qui dormait encore.

—A votre tour de prendre du repos, Georges. Comme vous devez être fatigué !

—Ce n'est pas la fatigue, Anna. Dieu merci, je suis assez fort pour veiller même bien des nuits encore. Votre pensée seule m'a préoccupé toute cette nuit. M'aimez-vous toujours ?

—Sur ma mère mourante, Georges, je vous aime et je vous aimerai toute ma vie...... Mon cœur ne se donne qu'une fois, et il est à vous ! Cependant, je suis destinée à vous faire souffrir......

—Et en quoi, ma bien-aimée, puisque j'ai votre amour ? Mon bonheur est si grand que je défie le chagrin de m'atteindre.

—Mon cousin, aujourd'hui ne songeons qu'à guérir ma mère. Nous nous devrons à cette martyre, et s'il faut notre sacrifier pour assurer l'avenir ou [illegible] tranquillité, nous laisserons nos cœurs ! Le premier, s'il le faut, j'immolerai l'amour que j'ai pour vous. Dieu me donnera ce courage.

—Je ne renoncerai jamais à vous ! dit avec violence Georges, et ma tante sera heureuse par nous et avec nous.

Anna eut un triste sourire et ne répondit pas.

On venait de sonner à la porte. Le médecin entra.

Il examina longuement la malade, la trouva un peu mieux, insista sur la nécessité de faire venir un infirmier, promit d'en choisir un lui-même. Seulement il insista sur l'avantage qu'aurait un traitement suivi dans une maison de santé.

—Je vous en prie, docteur, dit Anna, ne revenons plus sur ce sujet. Ma détermination est irrévocable, et ma mère sera soignée par moi. Je vous demande comme une grâce de m'encourager dans la tâche que j'entreprends, en continuant à donner vos soins à ma mère partout où nous serons.

—Les voisins auraient-ils réclamé déjà ? demanda le docteur.

—Je comprends moi-même, dit Anna, qu'il ne nous serait pas possible de rester ici.

—Aujourd'hui même, dit, à son tour, Georges, j'irai louer une maison dans la banlieue de Paris, et nous y transporterons la malade le plus tôt possible.

—C'est bien ! fit le docteur. Soyez certain que moi-même je vous assisterai en cette circonstance. En outre, je vais vous envoyer un infirmier en qui j'ai toute confiance et dans l'habileté duquel vous pouvez vous fier entièrement.

Nous n'attristerons pas le lecteur par le récit des angoisses de cette seconde journée, le renouvellement des accès de délire chez la malade, l'intervention de l'infirmier ou plutôt du gardien, qui se vit presque immédiatement dans la nécessité d'employer la camisole de force.

Quel crève-cœur pour Anna, qui avait connu sa mère si bonne, si douce, de la voir ainsi pareille à une forcenée, la bouche pleine d'imprécations et de hurlements !

La situation était affreuse pour cette jeune fille encore ignorante des réalités tragiques de la vie. Anna avait paru accablée, la veille, par l'épouvantable malheur qui la frappait, mais la pensée du devoir, la grandeur du sacrifice qu'elle s'était spontanément imposé avaient relevé toute son énergie. Sa vaillante nature maintenant prenait le dessus, harmonisant toute défaillance ; le visage de Mlle de Ploernel reflétait le mystique héroïsme qu'engendrent certains dévouements.

Elle avait résolu d'écrire au général Morand. Sans cesse sollicitée par l'appel furieux de la malade, obligée d'aller et venir pour lui donner des soins, elle dut s'y prendre à plusieurs fois pour terminer la lettre suivante :

"Mon cher parrain,

"Hier, nous sortions, ma mère et moi, pour aller vous voir. Nous étions bien heureuses ; j'avais mille choses à vous raconter. Un instant nous avions pu croire que nous aurions à notre tour notre part de bonheur : il n'en était rien. A la porte, le concierge remet une lettre infâme à ma pauvre mère, qui n'a pas eu la force de supporter cette nouvelle insulte. Ma mère est à côté de moi et ne me reconnaît pas ; son âme s'est égarée de nous !.... J'ai fait appeler un médecin ; il exigeait qu'on fît soigner la malade dans un établissement de fous. Je ne l'ai pas voulu, et vous, qui êtes bon et qui nous aimez, je suis sûre que vous trouverez que j'ai eu raison. Ecrivez-moi, je vous en prie, que je ne fais que mon devoir en me dévouant pour ma mère. Je suis bien seule, personne ne m'aime, si ce n'est vous, Georges et ma vieille servante.

"Les voisins s'opposent à ce que nous restions dans la maison où nous sommes ; les cris de ma mère les impressionnent trop douloureusement. Il va falloir nous déplacer, et mon cousin Georges cherche un autre logement. Je vous donnerai notre nouvelle adresse aussitôt que je la saurai moi-même. Soyez assez avec nous, cher monsieur. Vos bons conseils me feront du bien et m'aideront à remplir la tâche que le malheur m'impose. Aidée et soutenue par l'estime d'un homme tel que vous, je n'y faillirai pas.

"Adieu, monsieur, bien tristement adieu. Croyez-moi toujours celle que vous avez appelée

"Votre petite amie,
"ANNA DE PLOERNEL."

Sa lettre écrite, Anna se sentit plus forte. Elle avait besoin d'épancher son cœur. Elle alla auprès de Mme de Ploernel ; elle la contempla longuement et puisa une nouvelle force dans son amour filial.

XVII

Comme tout est contraste dans la vie ! Pendant que le malheur régnait en maître dans ce triste intérieur, à l'hôtel de la rue Oudinot, au contraire les cœurs étaient dans l'allégresse.

Mme de Marcilly rayonnait, ses filles exultaient, ce qui avait repris le beau Gontran ; il était maintenant d'une amabilité parfaite et se prêtait à toutes les fantaisies. Il paraissait adorer Marie, la perspective de la dot à toucher le rendait souple et charmant. Cette fois, Marie se croyait aimée pour tout de bon !

Georges faisait planer un nuage sur toutes ces joies. Ses rares apparitions à l'hôtel étaient plus redoutées que désirées. Mme de Marcilly le fuyait pour éviter une explication ; elle trouvait son fils insupportable dans son rôle de Don Quichotte.

—Il devient, disait-elle à son futur gendre, un vrai chevalier errant, prétendant combattre et pourfendre en l'honneur de sa Dulcinée.

Depuis qu'il avait remis si vertement leur Pontbriand dans son chemin, sa mère et ses sœurs lui gardaient rancune. Quant à Mme de Marcilly, elle avait repris ses préventions au sujet des dames de Ploernel, et n'acceptait nullement la responsabilité des bruits qui circulaient sur ses parentes. C'était uniquement par bonté d'âme, par condescendance à un désir formulé par Georges qu'elle avait consenti à aller les voir ; mais la réflexion lui avait heureusement donné le bon conseil de s'abstenir.

M. de Pontbriand, l'encourageait à se montrer ferme et à ne pas céder aux sollicitations de son fils, s'il revenait de nouveau à la charge.

—Mme de Marcilly, insinuait-il, n'a pas le droit d'infliger à son monde, la présence de sa belle-sœur et de sa fille. Au lieu d'ambitionner les fêtes et les plaisirs, n'eût-il pas été plus sage, de la part de ces dernières, de mener une existence modeste et laborieuse ?

Cette manière de voir flattait essentiellement Mme de Marcilly. Elle y voyait l'excuse du mal qu'elle avait fait. D'ailleurs, les dames de Ploernel étaient des gêneuses dont il fallait se débarrasser à tout prix ; et, n'eût été Georges, leur parente se fût applaudie de son injustice. Son fils la blâmait sévèrement, et, quoique son futur gendre l'approuvât, elle en gardait encore de l'ennui.

En cet instant, Mme de Marcilly, seule dans sa chambre, songeait au train de maison qu'on donnerait à sa fille. Elle voulait que le faubourg Saint-Germain s'inclinât devant le luxe de la marquise de Pontbriand. Elle comptait obtenir de son mari qu'en dehors de la dot premier lui assurât les frais d'une installation princière pour les nouveaux époux.

Georges arriva sur ces entrefaites. Ulcéré de la conduite de sa mère, il ne lui fit aucune démonstration de tendresse.

Le moment eût été mal choisi pour se plaindre de cette froideur. C'était sans doute le pensée de Mme de Marcilly. Elle eut un sourire contraint à l'adresse de son fils et présenta une course forcée afin de s'esquiver au plus vite.

Mais Georges ne l'entendait pas ainsi. En venant chez sa mère, il avait l'intention bien arrêtée de contraindre Mme de Marcilly à cesser les hostilités contre les dames de Ploernel et à lui faire l'aveu de son amour. Il comptait aussi lui faire part de la ferme résolution dans laquelle il était d'épouser sa cousine.

—Vous ne me demandez pas, ma mère, lui dit-il, le résultat de mon enquête au sujet des infamies qui se disent sur ma tante et sur Anna, et s'il est convenable ou non que vous fassiez la visite que vous m'avez formellement promis de faire ?

—C'est inutile, Georges ; je suis décidée à m'abstenir. Figurez-vous à quoi vos recherches ont abouti ; mais j'ai eu aussi mes renseignements personnels, et je trouve bon de laisser ces femmes où elles sont. Permettez-moi d'ajouter que votre étrange aveuglement ne peut vous laisser juge dans une question qui me regarde personnellement.

—Vos renseignements vous ont-ils appris, ma mère, que votre belle-sœur est mourante ?

—Vous faites allusion sans doute à sa comédie de l'autre jour ? Votre tante arrivait chez moi dans le but de me braver ; j'ai déjoué son projet et je lui ai défendu ma porte. Elle n'a rien trouvé de mieux que de feindre une syncope, espérant être apportée dans ce qui seraient de chez moi et s'attirer leurs commisérations. Sa ruse a réussi à moitié puisque vous êtes arrivé à son secours. A-t-elle eu un second évanouissement ? demanda-t-elle d'un ton ironique.

(A continuer.)